

Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du mardi 13 Janvier 2015

Présents: H.ANDRE, C.AUSSAGUES, E.DACQUAY, N.DOSME, D.FONTAINE, S.GOUT (Président) et F.HERMEL

ABSENT EXCUSES: S.FLOQUET

1. **Site internet du Bois Persan** : la **Loi ALUR** * faisant obligation au Syndic de copropriété de mettre à la disposition des copropriétaires et de leur conseil syndical un « **Extranet de copropriété** » * à compter du 01/01/2015 et les fonctionnalités de cet extranet recoupant une partie des besoins couverts par le site web du Domaine (communication des PV d'AG, des Comptes-rendus de Conseil Syndical et informations de copropriétaires sur la gestion de la copropriété pour ne citer que les principaux), le Conseil Syndical décide d'attendre d'avoir connaissance de l'offre de FRABAT concernant l'Extranet de Copropriété avant de poursuivre ses investigations sur une refonte du site web du Domaine.

**Loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové vise notamment à instaurer un encadrement des loyers et une « garantie universelle des loyers », modifie de nombreuses dispositions sur la location et l'urbanisme et réforme les copropriétés et les professions de l'immobilier.*

***Extranet : services web mis à disposition par une entreprise pour communiquer avec ses Clients / Fournisseurs par le biais d'un accès Internet sécurisé (Accès par Identifiant et mot de passe).*

2. **La prochaine Assemblée Générale** aura lieu le **mercredi 25 mars 2015 à 18h**, dans le grand salon de la Grande Bouvêche. Les questions que les copropriétaires souhaitent mettre à l'ordre du jour doivent impérativement être accompagnées des documents nécessaires à la présentation du projet et parvenir **avant le 20 février** au syndic, qui n'a pas à intervenir dans leur rédaction (voir panneau d'affichage Place de Suse).
Le conseil syndical demande au syndic de lui fournir le texte de la convocation à l'AG pour relecture avant l'impression définitive, et s'engage à effectuer cette relecture dès qu'il recevra le document.
Les convocations distribuées manuellement le seront à partir du 25 février. De cette date découle celle du contrôle des comptes, pour laquelle le syndic devra proposer des dates.
3. Le compte rendu succinct du conseil municipal de la mairie des Ulis du 19 décembre 2014 «*autorise le Maire à signer la promesse et l'acte authentique de cession à venir d'un terrain....dénommé Terrain de la Cyprenne avec l'association dénommée «GLDF»,....qui a fait part de son intérêt pour ce terrain afin d'y aménager son centre régional d'activité*». Le texte intégral du compte rendu de cette délibération est affiché Place de Suse et sera prochainement consultable sur le site internet de la Mairie des Ulis.
4. Le syndic Lucile Batoufflet, et Françoise Hermel ont rencontré Mesdames Bon et Hernandez du service technique de la Mairie d'Orsay le 16 décembre pour confirmer le rôle de la Mairie et /ou de la copropriété dans l'entretien de l'avenue du Bois Persan. Il est apparu dans la discussion que le premier point, d'importance, était de déterminer à qui appartient l'avenue du Bois Persan. Pour cela il est nécessaire d'avoir connaissance des éventuels actes de cession depuis l'origine de la copropriété. Devant l'ampleur de cette tâche le conseil syndical pense qu'il ne serait pas inutile d'aider le service technique dans ses recherches et demande donc à tout copropriétaire qui serait en mesure d'apporter des éléments précis sur ce sujet de bien vouloir les lui communiquer (csboispersan@laposte.net).
5. Si quelqu'un connaît sur le domaine un arbre qui aurait besoin d'élagage, c'est le moment de nous le signaler, merci ! (csboispersan@laposte.net).

**Prochaine réunion du Conseil Syndical
Mardi 10 février 2015, 21h**